

Rés Eau PÊCHE

N°7

P 9 Entretien :

Tracer la route de la pêche de loisir, dans la société de demain.

P 10 Dossier :

Hydroélectricité et continuité écologique : vers une prise de conscience ?

P 12 Focus sur :

Les listes rouges régionales poissons et écrevisses.

P 27 Interview «duo» :

Pêcher au féminin avec les jumelles Quillard.



SOMMAIRE

P 2 La pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes

Fonctionnement, développement, toute l'activité de l'ARPARA en 2021.

P 9 Entretien :

Tracer la route de la pêche de loisir de demain.
Avec Alain LAGARDE, président de l'ARPARA.

P 10 Dossier :

Hydroélectricité et continuité écologique : vers une prise de conscience ?

P 12 Focus sur :

Les listes rouges régionales et ZNIEFF : deux projets phares pour définir les politiques de gestion de la nature.

P 13 Unions de Bassin

Lancement de l'étude GLANISPOMI sur le bassin de la Loire & la politique de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée : un enjeu majeur en 2021.

P 14 Actions du réseau :

Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Métropole de Lyon, de la Savoie et de la Haute-Savoie et l'association LOGRAMI.

P 27 Interview « duo » :

Pêcher au féminin avec les jumelles Quillard.

P 28 C'est en Auvergne-Rhône-Alpes



Vous souhaitez recevoir le magazine Réseau Pêche par mail ?

Ecrivez-nous pour en faire la demande :

communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr

Directeur de la publication :
Alain LAGARDE

Rédactrice en chef :
Valentine VALENTIN

Comité de rédaction :
Nicolas BOIDIN, Christian BRELY, Jacques DUMAS, Alain LAGARDE, Reynold OVISTE, Jean VERNAT, Roland CABANE

Rédaction :
Olivier TONDEUR (FDAAPPMA01), Mickaël LELIEVRE (FDAAPPMA03), Gaëtan HABAUZIT (FDAAPPMA07), Jacques CHALIER (FDAAPPMA15), Florian THEZIER (FDAAPPMA26), Victor DAMIN (FDAAPPMA38), Vincent GARNIER

(FDAAPPMA42), Florian CHOPARD LALLIER (FDAAPPMA43), Luc BORTOLI (FDAAPPMA63), Pierre-Alexandre AVALLET & Jean-Pierre FAURE (FDAAPPMA69), Vincent COURT (FDAAPPMA73), Martine CHATELARD (FDAAPPMA74), Aurore BAISEZ (LOGRAMI).

Remerciements à : Samuel CHAPLAIS (UFBLB), Fabien CHIRI (UFBRMC), Nicolas BOIDIN & Maxime OULES (ARPARA).

Conception : ARPARA

Impression :
IML Communication
Z.A Les Plaines - 69850 ST-Martin-en-Haut
Imprim'Vert - Papier 100% PEFC

Photos d'illustration :
Laurent MADELON - FNPF ; NATUROFILM ; ARPARA
VILLA COLOMBIER

Vagues graphiques : Designed by Freepik

Edition n°7 - 2021

Tirage : 15 000 exemplaires

ISSN 2608-3361

Avec le soutien de :



La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient la pêche de loisir

Fonctionnement

L'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) est présidée par Alain LAGARDE. Elle regroupe les 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les associations de protection des poissons migrateurs MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) et LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs).

L'association régionale est agréée pour la protection de l'environnement et à ce titre elle peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec ses activités.

Les principales missions de l'ARPARA sont

- De mener des actions et des partenariats en faveur de la protection de la biodiversité et du milieu aquatique, la promotion et le développement de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes.

En partenariat avec La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA et ses structures membres mènent un « **Plan Pêche et Milieu Aquatique** » depuis 2017, en faveur de la connaissance de la biodiversité, des travaux d'aménagement et de restauration du milieu aquatique et de la valorisation du patrimoine piscicole et aquatique.

- De représenter les structures associatives

de la pêche de loisir dans les instances de gouvernances régionales pour défendre les écosystèmes aquatiques et représenter la pêche de loisir associative.

L'ARPARA siège au sein de plusieurs instances régionales de concertation et de décision telles que le Comité Régional de la Biodiversité ou le Comité de suivi de la concession de l'aménagement du Rhône. Elle émet également plusieurs avis techniques lors d'enquêtes publiques sur les projets en lien avec l'aménagement du territoire ou la gestion du milieu aquatique.

- De déployer des actions d'information, de communication et de promotion sur la pêche de loisir.
- D'animer le réseau des structures adhérentes et d'assurer un appui technique dans leurs actions de connaissance, de suivi, de restauration, de communication, d'expertise technique et juridique.

L'ARPARA est gérée par un conseil d'administration constitué de deux représentants par fédération départementale de pêche et un représentant par association de protection des poissons migrateurs, soit 26 élu(e)s. Deux salariés, un chargé de mission technique et une chargée de communication, assurent les missions statutaires de l'association.



Les élus de l'Association Régionale de Pêche et de protection du milieu aquatique Auvergne-Rhône-Alpes, présidée par Alain LAGARDE et en présence de Philippe MEUNIER, vice-président à la Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment en charge de la pêche et Claude ROUSTAN, président de la FNPF à l'occasion de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2021 au Puy-en-Velay.

PLAN PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE

L'extraordinaire richesse du patrimoine naturel de notre région en fait un territoire prisé de tous les passionnés de pêche.

Auvergne-Rhône-Alpes, c'est plus de 49 000 kilomètres de cours d'eau dont deux fleuves, la Loire et le Rhône, mais aussi d'innombrables rivières, ruisseaux et torrents. Avec trois massifs montagneux, notre région abrite les célèbres grands lacs alpins dont celui du Bourget qui est le plus grand lac naturel de France mais aussi de nombreux autres, moins connus, plus confidentiels, parfois perchés à plus de 1500 mètres d'altitude. Avec une telle diversité géographique, notre région offre aux pêcheurs un cadre idyllique pour pratiquer leur passion.

Art ancestral remontant aux origines de l'humanité, la pêche est au cœur des traditions que nous voulons défendre à la Région avec Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et aux relations internationales, tout en agissant pour la préservation de nos espaces aquatiques.

Dans cet esprit, nous avons élaboré en 2017 un Plan Pêche et Milieu Aquatique en lien avec l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes sous la forme d'une Convention

de Partenariats et d'Objectifs financée à hauteur de 3 millions d'euros. Ce Plan nous a permis de mener à bien des actions concrètes - études scientifiques, restauration de sites, aménagement de parcours de pêches - qui ont été bénéfiques tant pour le développement de la pêche de loisir que pour les milieux aquatiques. Le succès de ce Plan nous a encouragé à poursuivre le travail engagé. Ainsi, nous avons conclu une nouvelle convention avec l'ARPARA jusqu'en 2022, elle aussi financée à hauteur de 3 millions d'euros, afin d'intensifier nos actions autour de la préservation de la biodiversité, de l'aménagement et de la restauration du milieu aquatique, de la valorisation de notre patrimoine piscicole et de notre stratégie de développement de la pêche de loisir.

Nous pouvons être fiers du travail que nous accomplissons qui repose sur une conception positive de l'environnement : respecter nos traditions tout en préservant notre patrimoine naturel.

Laurent WAUQUIEZ, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Rappel en quelques chiffres du 1^{er} «Plan Pêche et Milieu Aquatique» - CPO 2017 - 2019

174 actions en faveur du développement du loisir pêche et de la protection du milieu aquatique, pour un montant global de travaux évalué à près de 8 millions d'euros.

63 études scientifiques et suivis piscicoles

39 sites restaurés

37 parcours de pêche aménagés

35 actions de découverte du loisir pêche et de sensibilisation au milieu aquatique

L'activité de l'ARPARA en 2021

Les temps forts

Le début d'année, encore soumis à des restrictions sanitaires, les événements et activités de l'ARPARA ont été encore fortement perturbés.

Le second trimestre 2021 a marqué une reprise avec une accélération des rencontres et des temps forts dans le réseau pêche d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Janvier

Lancement du jeu concours
« Tous à la pêche en 2021 ! »

Entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a lancé le jeu concours « Tous à la pêche ». Il a permis d'offrir, par tirage au sort, des cadeaux à tout adhérent titulaire d'une carte de pêche 2021.

Ces bons d'achat d'un montant maximal de 50€ étaient valables chez les dépositaires de cartes de pêches, désignés par les fédérations départementales participantes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 10 fédérations départementales se sont portées volontaires pour décliner ce jeu. A la suite des tirages au sort, pas moins de 41 515 euros de bons cadeaux ont été remis aux gagnants.

Une opération réussie !

Mai

Visites de labellisation des parcours « Découverte » au bassin Maurice et « Famille » au plan d'eau des Ozières dans l'Allier

Le 25 mai, le comité de labellisation de l'ARPARA a procédé à la visite des aménagements halieutiques implantés autour du bassin Maurice et du plan d'eau des Ozières respectivement implantés sur les communes de Lapalisse et Yzeure.

Parcours Découverte sur le bassin Maurice à Lapalisse



Le bassin Maurice, d'une surface d'un hectare et demi, est classé en 2^e catégorie piscicole. L'AAPPMA de Lapalisse « Les pêcheurs à la ligne de la Besbre » et la commune ont aménagé ce parcours pour permettre de passer d'agréables moments en famille. La pêche est en no-kill (sans tuer) sur ce parcours et tous les poissons capturés doivent obligatoirement être remis à l'eau. Toutes les techniques de pêche peuvent être pratiquées sur ce parcours à l'aide d'une ligne munie d'hameçon(s) simple(s) uniquement.

Parcours Famille sur le plan d'eau des Ozières à Yzeure

D'une surface de 4.5 hectares, le plan d'eau est classé en 2^e catégorie piscicole. L'AAPPMA « Les pêcheurs du val d'Allier » et la commune d'Yzeure ont aménagé ce parcours composé principalement d'un peuplement en cyprinidés.



On rencontre également des poissons carnassiers (brochet, sandre, perche et black bass) ainsi qu'une très bonne densité de carpes. Toutes les techniques de pêche, coup, de la carpe, aux leurres peuvent être pratiquées sur ce parcours.

Ces deux parcours « Découverte » et « Famille » ont été, depuis les visites du comité régional de labellisation, officiellement labellisés.

Juin



Tournage du film
Destinations pêches en Auvergne-Rhône-Alpes

Le tournage du film, pour la valorisation des destinations et pratiques de pêches en région Auvergne-Rhône-Alpes a débuté en juin. Plus de 8 semaines de tournage à travers les 12 départements et plus de 20 sites de pêche au coeur des plus beaux paysages. Une rencontre avec les pêcheurs et les pratiques de la pêche sur le territoire.

La diffusion du film a débuté le 19 décembre, sur les réseaux sociaux. Le projet, confié à la société de production savoyarde NaturoFilm a été financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Juin

Envoi de 2 avis sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Ces deux avis déposés par l'ARPARA concernent les bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne, pour la période 2022-2027. Ces documents de planification sont des outils essentiels de cadrage des opérations et donc des financements.

Dans ce contexte, et notamment face à une tension sur la ressource en eau toujours plus vive dans une situation de changement climatique, l'ARPARA émet, dans ces deux avis, le regret que les projets de création de réserves d'eau à des fins d'irrigation soient de plus en plus soutenus, au détriment de la sobriété des usages. Elle déplore également la lente déconstruction de la politique de restauration de la continuité écologique, en faveur notamment de la petite hydro-électricité.

Juillet

14^{ème} congrès régional de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes au Puy-en-Velay

Le 3 juillet s'est tenu le 14^{ème} congrès régional des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, représenté par les élus des 12 fédérations de pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et présidé par Alain LAGARDE. Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France était également présent. Ce rendez-vous annuel était cette année organisé par la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Loire et son président Lionel MARTIN. L'Assemblée Générale de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes fut un temps d'échange et de travail validant les comptes de l'année 2020.

Une journée qui a été l'occasion d'aborder, en présence de Philippe MEUNIER, vice-président à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'instruction de la 2^e convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A noter la présence de nombreux autres élus du territoire de Haute-Loire et les interventions de monsieur VIGIER, député et conseiller régional, madame MUGNIER, conseillère départementale, madame ROUSSET, conseillère départementale, monsieur BRINGER, vice-président de la



communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Brigitte RENAUD, conseillère départementale. Tous ont confirmé le rôle important des pêcheurs dans le développement économique et touristique des territoires et dans la protection de l'environnement et des milieux aquatiques en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Août



Deux publications pêche sur la page Facebook Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et ses 875 000 abonnés !

La page Facebook Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme a mis en visibilité les destinations tourisme-pêche de loisir dans le Puy-de-Dôme et le Cantal. Un dispositif exceptionnel de communication sur leur réseau social Facebook, proposé à l'ARPARA. En août puis en septembre, deux publications ont valorisé deux offres combinées : activités pêche & hébergements pêche labellisés.

Résultat : plus de 10 000 j'aime et 1 200 partages. Une visibilité réussie vers les 875 000 abonnés de cette page, relais incontournable des destinations tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes.

Défendre et soutenir la pratique de la pêche et les accès aux berges

L'ARPARA a pris position à plusieurs reprises dès le mois d'août au sujet des différents projets de vélo-routes ou voies vertes qui empruntent les voies de halage le long des grands cours d'eau (Saône, Rhône, Isère).

En effet, la réalisation de ces projets consiste le plus souvent en une restriction des accès aux cours d'eau pour les pêcheurs, au motif de la sécurité. Certes, la circulation routière doit être limitée au maximum sur ces voies à vocation cyclables mais l'accès aux berges de ces grands cours d'eaux (domaniaux) reste une priorité, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et les riverains.

L'ARPARA reste persuadée que la prise en compte de la demande de maintien des accès peut se faire en adéquation avec le développement de ces axes cyclables, dans un processus de concertation et de construction.

Septembre

Inauguration des aménagements de la restauration écologique sur le ruisseau des Glaires à St Georges d'Hurtières en Savoie

Le ruisseau sillonne la plaine des Hurtières. Les travaux de réhabilitation ont pour objectif l'amélioration des habitats aquatiques et la restauration de la continuité écologique du site sur environ 2 kilomètres. Ce projet, porté par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Savoie, a été inauguré le 10 septembre en présence de Philippe MEUNIER, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment en charge de la pêche et des partenaires du projet : EDF, le CEN, et les AAPPMA du territoire. Ce cours d'eau au fonctionnement atypique est alimenté par le ruissellement du versant de Belledonne et par la nappe de l'Arc et accueille une vie piscicole composée entre autre de salmonidés.

Ce projet de restauration de la continuité écologique est soutenu à hauteur de 25% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Pêche et Milieux Aquatiques.



Visite de labellisation d'un parcours pêche « Famille » sur le lac du loup en Savoie

Au sein de la Basse-Maurienne, le lac du Loup ravit les pêcheurs à la recherche de brochets et de carpes. Classé parmi les lacs de montagne, il est situé à 1 520 mètres d'altitude.

Le comité régional de labellisation s'est rendu sur ce nouveau parcours pêche le 10 septembre dernier afin d'évaluer l'ensemble des aménagements spécifiques pour les visiteurs et les pêcheurs, accessibilité PMR et stationnements, signalétique, entretien et gestion du site. Ce parcours mis en place par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Savoie est classé en site de pêche de 1^{ère} catégorie.

Les partenaires financiers des aménagements sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, EDF, la commune, la FNPF et les SAAPL73.

Suite à la visite du comité régional de labellisation, le label parcours pêche « Famille » a été validé par la FNPF.



Octobre



En tant que pêcheur de loisir, vous êtes adhérent(e) d'une structure associative de pêche. A ce titre, vous avez l'opportunité de contribuer à la gestion, au développement et à l'animation de votre loisir, en tant qu'élu(e) au sein de l'équipe dirigeante de votre association de pêche. Les mandats des élu(e)s des structures associatives de pêche seront renouvelés à partir de la rentrée 2021. Aussi, chaque structure associative de pêche - de l'AAPPMA à la FNPF - est amenée à renouveler les membres du conseil d'administration et du bureau pour les 5 prochaines années.

Lancement des élections portant sur le renouvellement des mandats des élus des structures associatives de pêche

Suite à un report des élections des SAAPL en 2020, compte tenu des restrictions sanitaires liées au COVID-19 et aux difficultés organisationnelles dans les structures associatives en général, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a annoncé dès l'été 2021, le nouveau calendrier des élections portant sur le renouvellement des mandats des élus des structures associatives de pêche. Le renouvellement des mandats s'effectue pour les 5 prochaines années soit de 2022 à 2026.

A ce titre, les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ont organisé les élections au sein de leurs structures entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021. En 2022, suivront les élections au sein des FDAAPPMA au 1^{er} trimestre.

Visite de labellisation d'un parcours pêche « Passion » au bord du lac Léman en Haute-Savoie

Le comité régional de labellisation s'est rendu le 5 octobre sur ce futur parcours pêche situé sur la commune de Publier (site d'Amphion - parc du Mottay) au bord du lac Léman en Haute-Savoie. Cette étape de validation évalue les aménagements spécifiques pour les pêcheurs : accessibilité du parcours, signalétique, entretien et gestion du site.

Les espèces pêchées depuis ce lac franco-suisse hors catégorie sont les brochets, perches et cyprinidés. Ce parcours « Passion » est mis en place par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Savoie et l'AAPPMA APALLF, association locale gérant la pratique de la pêche sur le lac Léman côté France.

Novembre

14^e édition du Salon Horizon Seniors : une 1^{ère} !

Les 24 et 25 novembre, l'ARPARA était présente pour la 1^{ère} fois sur le Salon Horizon Seniors à la Cité Internationale de Lyon. Cette 14^e édition du salon, organisée par le Groupe Le Progrès rassemble de nombreux visiteurs autour des thèmes du tourisme, loisir, bien-être, activités et association.

Une occasion de partir à la rencontre du grand public et leur présenter la diversité des destinations et des pratiques de la pêche sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Les actions

Accompagnement technique des Fédérations départementales

L'ARPARA apporte son soutien méthodologique et opérationnel à ses structures adhérentes. En 2021, l'appui aux fédérations, en ce qui concerne les projets de marquage de poissons à des fins de suivi télémétrique, s'est poursuivi dans un premier temps sur une étude de franchissement d'ouvrage par la truite fario sur la Couze Pavin (63), puis sur une étude concernant la colonisation d'un affluent du lac du Bourget (73), par les truites lacustres. Cet accompagnement s'inscrit dans les obligations réglementaires en matière de bien-être animal et dans le cadre global de l'amélioration des pratiques.

La chargée de communication accompagne, de son côté, le développement de la communication des fédérations départementales. Elle relaie leur communication et participe à la création de supports de communication mutualisés communs ou individualisés : newsletters, lettres ouvertes, communiqués de presse, plaquettes thématiques et institutionnelles, film de promotion des destinations pêche. Elle propose également un module de formation annuel permettant l'optimisation et le perfectionnement de la communication du réseau régional.

Défense de la pêche de loisir et du milieu aquatique

Cette année encore, l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisée sur plusieurs thématiques pour DÉFENDRE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE et ALERTER SUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX.

L'ARPARA a notamment :

- Mobilisé l'ensemble du réseau associatif et alerté les institutionnels sur les dérives observées des postures antisépécistes.

En effet, de nombreux vœux politiques ont été émis, au cours de l'année notamment, sur la restriction voire l'interdiction de la pêche au vif. Sur notre territoire, la métropole de Grenoble a adopté le vœu qu'une « réglementation nationale soit mise en place afin d'interdire l'utilisation d'animaux vertébrés vivants comme appâts lors de la pêche de loisir (pêche au vif) ». Nul doute que ces intentions, si elles ne sont pas dénoncées, iront plus loin dans la remise en cause de la pratique de la pêche.

- Émis un avis technique, dans le cadre du suivi de la concession du Rhône, par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) sur le projet de travaux de restauration du môle de Viviers, sur la commune de Viviers-sur-Rhône (07).

Bien qu'elle ait formulé un avis favorable, l'ARPARA a cependant demandé à CNR d'élargir les dispositions prises pour éviter les impacts sur la faune piscicole et notamment les anguilles.

- Assisté à des réunions du groupe de travail pour la mise en place d'un volet poissons et/ou écrevisses de « l'Observatoire Régional de la Biodiversité » - ORB sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes porté par la DREAL depuis 2018.

En effet, dans le cadre du travail actuel sur l'élaboration des listes Rouges régionales poissons et écrevisses, une base de données a été construite, recensant pas moins de 29 000 opérations de pêche électrique. Des réflexions sont en cours pour valoriser cet état des lieux au travers de l'alimentation de l'ORB (Observatoire Régional de la Biodiversité).

- Émis un avis défavorable au projet d'arrêté visant à encadrer la pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres par les pêcheurs professionnels en eau douce pour la campagne 2021-2022.

Ce projet d'arrêté a été soumis à consultation publique du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. En effet, en raison d'un état du stock d'anguilles qui continue à décliner, et qui ne permet pas son exploitation, l'ARPARA rappelle que les quotas proposés (65 tonnes) sont loin des valeurs dictées par une approche de précaution et par les engagements de la France. La situation nécessite des mesures adaptées auxquelles le quota proposé par l'arrêté pour 2021-2022 ne répond pas.

Enfin, l'ARPARA représente depuis 2017 les fédérations départementales de pêche en tant qu'acteurs de l'éducation à l'environnement au sein de l'Espace Régional de Concertation dédié à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (ERC-EEDD). En contribuant aux 3 groupes de travail et à une dizaine de réunions en 2021, elle œuvre, aux côtés des différentes parties prenantes, au développement d'un programme d'actions favorisant une meilleure formation des acteurs socio-éducatifs, une meilleure sensibilisation des élus des collectivités territoriales et un meilleur accompagnement des publics vers l'adaptation et l'atténuation du changement climatique en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Développement de la pêche de loisir



En 2020, l'ARPARA, a souhaité se différencier en créant une identité, une charte graphique dédiée, autour de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une charte graphique qui vise à donner de la visibilité à notre loisir sur l'ensemble des 12 départements du

territoire régional.

En 2021, le tournage du film : **Destinations pêches en Auvergne-Rhône-Alpes** vient renforcer les moyens de communication pour le développement de la pêche de loisir auprès du grand public. Une activité de pleine nature mise en lumière au coeur d'un territoire d'une richesse reconnue pour sa diversité qui sera valorisé tout au long de l'année 2022.

L'ARPARA poursuit également son dispositif de campagne de communication promotionnelle dans la presse régionale et sur les réseaux sociaux, vecteurs de communication inter-générationnels. De plus, si l'année 2021 a vu l'annulation de nombreux événements et salons, l'ARPARA relance sa présence auprès du grand public en 2022 : Carrefour National Pêche & Loisirs à Clermont-Ferrand en janvier, salon du Tourisme - Mahana Lyon en mars 2022 et le salon Horizon Seniors à Lyon en novembre.

Le livret « (Re)découvrez la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes » et sa carte « touristique » sont réédités et diffusés à l'occasion d'une campagne de diffusion d'envergure dans la presse quotidienne régionale. Ce guide des plus belles destinations pêche, référence notamment les parcours pêche labellisés, les hébergements pêche accueillant les pêcheurs et les Ateliers Pêche Nature (APN) sur l'ensemble des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2022 l'ARPARA, aux côtés des 12 fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques, renforce sa mobilisation aux côtés des fédérations pour le développement de la pêche de loisir avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Chiffres clés



243 879 pêcheurs en 2020
1.5 millions en France

1 Association Régionale

12 Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique



Près de 400 A.A.P.P.M.A

(Associations locales Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

2 Associations de protection des poissons migrateurs

MIRM et LOGRAMI



+ de 49 000 kilomètres de cours d'eau

+ de 600 plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, retenues, étangs...



+ de 190 hébergements pêche qualifiés



+ de 34 parcours de pêche labellisés famille, découverte ou passion



Environ 300 millions d'euros d'impact économique par an ⁽¹⁾

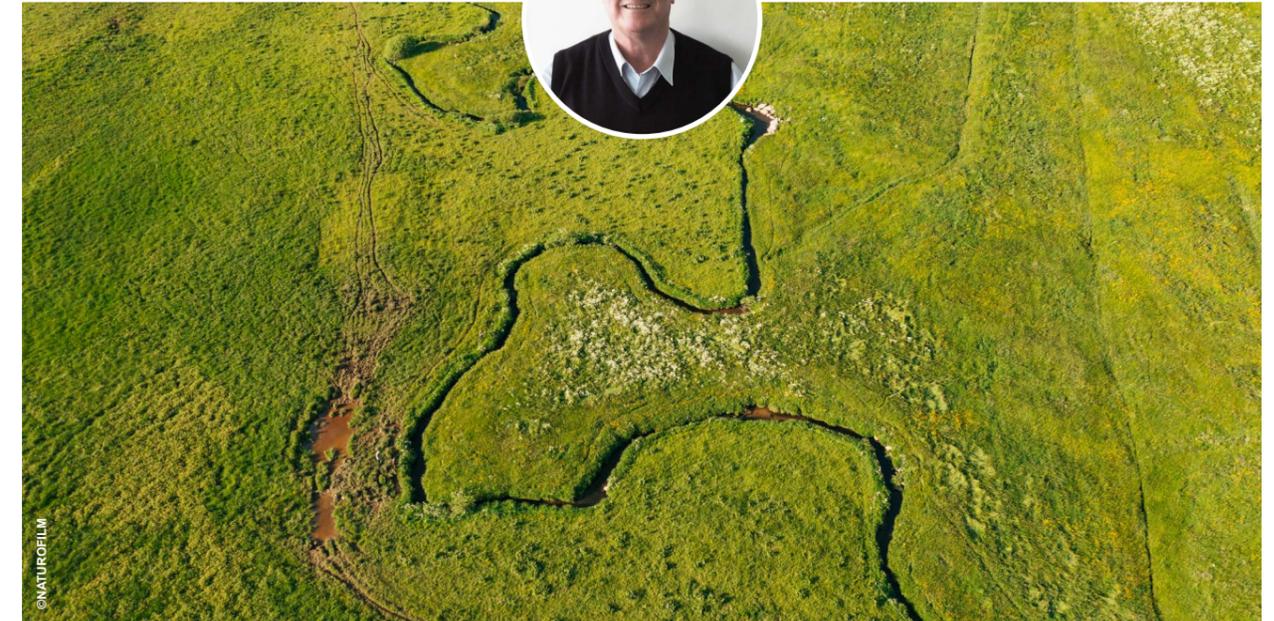
/ 2 milliards d'euros en France ⁽²⁾

(1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2017)

(2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)

Tracer la route de la pêche de loisir, dans la société de demain

Questions à Alain LAGARDE, président de l'ARPARA



Après deux années perturbées par la crise sanitaire du COVID-19, quel bilan faites-vous ?

Effectivement, la pratique de la pêche a été limitée, contrainte et s'est adaptée à ces événements si particuliers que nous avons tous traversés. Les pêcheurs ont été vigilants dans leur pratique. Nous avons, tous ensemble, composé. Les structures associatives de la pêche de la région, aux côtés de la FNPF, ont adapté des offres sur les ventes de carte, un jeu concours « Tous à la pêche » pour soutenir les pratiquants. Et les chiffres de l'année 2020 avec 243 879 pratiquants (231 499 en 2019) ont proposé et confirmé l'engouement du grand public pour une pratique de pleine nature, soucieuse de l'environnement piscicole et aquatique.

La continuité écologique est une des missions d'intérêt général confiée par l'Etat aux SAAPL. Comment agissent-elles au quotidien ?

Effectivement, la continuité écologique a toujours été le fer de lance des SAAPL. Les salariés, les bénévoles et élus luttent chaque jour pour qu'elle devienne une évidence pour chacun. La libre circulation des poissons et le transit des sédiments n'est plus une option ! L'eau et la gestion future de cette ressource vitale est la base du bon fonctionnement de notre environnement, de

la richesse de la biodiversité qui nous entoure. Et cette mission d'intérêt général que les SAAPL portent et accompagnent, à travers les actions de préservation des milieux aquatiques et piscicoles, va au delà de la pêche de loisir. Effacement des seuils, travaux de re-naturation, aménagements des cours d'eau pour favoriser la circulation de la faune et de la flore aquatique sont quelques-uns des chantiers concrets que les structures portent aux côtés des partenaires.

Comment définiriez-vous l'engagement des bénévoles et élus des SAAPL ?

L'engagement est devenu indispensable dans nos structures, parfois malmenées par l'idéologie et les stéréotypes anti-pêche de loisir. En achetant une carte de pêche, le pêcheur devient automatiquement adhérent et acteur, via la cotisation, dans le financement des projets et peut agir dans l'association où il souscrit. Certains agissent sur le terrain dans des pêches de sauvetage ou des sensibilisations à la protection des milieux par exemple. L'année 2022 est aussi une période d'élections pour les élus du réseau. Les engagements des élus se font sur le terrain mais également plus que jamais dans la gouvernance, la gestion des structures et portent les enjeux de la pêche de loisir de demain.

Hydroélectricité & continuité écologique vers une prise de conscience ?

Hydroélectricité et continuité écologique ne font pas toujours bon ménage sur nos territoires. Pourtant, EDF, acteur majeur de la grosse hydroélectricité amorce des changements encourageants dans l'élaboration d'aménagements pionniers et centrales "nouvelle génération". Ces projets sont co-construits avec la consultation des associations de pêche et acteurs environnementaux. Ils permettent de voir émerger des structures hydroélectriques d'envergure qui prennent en compte les enjeux de protection des milieux aquatiques et piscicole et plus largement la continuité écologique dans l'environnement des cours d'eau exploités. L'ARPARA et les fédérations départementales en Auvergne-Rhône-Alpes, dans leur mission de protection du milieu aquatique restent extrêmement vigilantes à sensibiliser, argumenter et accompagner les acteurs de l'hydroélectricité et décideurs institutionnels dans une utilisation raisonnée de la ressource en eau.

La Romanche se dessine un nouvel équilibre

EDF Hydro Alpes aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont inauguré, le 7 octobre 2021, le volet environnemental d'un projet énergétique hydroélectrique d'envergure situé sur la vallée de la moyenne Romanche en Isère. L'Etat, par la voix de la députée Marie-Noëlle Battistel, députée de la 4^e circonscription de l'Isère, s'est félicitée de la mise en œuvre de cet « ambitieux et vertueux projet énergétique et écologique co-construit avec les acteurs publics, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Isère (FDAAPPMA), France Nature Environnement (FNE) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ».



Suite à la mise en service de la nouvelle centrale hydroélectrique de Gavet en 2020, une nouvelle phase des travaux s'ouvre, répondant ainsi à

- Des ambitions de renaturation des berges et anciens sites industriels d'exploitation hydroélectrique et ;
- Pérennisant la continuité écologique sur les 10 kilomètres du bassin versant de la vallée de la moyenne Romanche.

Un projet auquel la FDAAPPMA de l'Isère et son président Hervé BONZI, ont été associés dans ses phases de réflexion et conception des solutions

de maintien de la continuité écologique.

Laurent ROY de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse précise :

« Un bon équilibre hydro-morphologique de la Romanche doit permettre de répondre aux enjeux écologiques de qualité de l'eau et aux enjeux industriels hydroélectriques avec une exploitation mesurée de la ressource en eau ».

Entre 2021 et 2024, 5 barrages et 3 anciennes centrales seront déconstruits, grâce à la mise en service de la centrale hydroélectrique « nouvelle

génération » plus performante à Gavet.

Le barrage des Clavaux, un chantier représentatif des ambitions de renaturation du projet de protection du milieu aquatique.

C'est sur le site du barrage des Clavaux que la 1^{ère} pierre a été déposée par Laurent PEROTIN, directeur d'EDF Hydro Alpes et Laurent ROY, directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, financeur de ce projet de renaturation des Clavaux à hauteur de 3 millions d'euros. Les aménagements de cet unique barrage, maintenu dans un souci de stabilisation de la rivière et du village de la Salinière, met en lumière la prise de conscience collective des enjeux de gestion du milieu aquatique et piscicole de la rivière torrentielle.

« Si nous empêchons les poissons de passer, nous les condamnons ! »

a précisé le directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Le directeur d'EDF Hydro Alpes évoque la co-construction des décisions d'aménagement du site des Clavaux : enrochement du seuil avec un abaissement de sa hauteur, mise en place d'une rampe de 140 mètres pour assurer la montaison des espèces piscicoles et aquatiques, construction d'un embarcadère pour les sports d'eau vive. « C'est 4 hectares de terrain qui seront rendus à la nature plus 1 hectare supplémentaire de surface de rivière. Et 100% des remblais naturels seront réutilisés sur le chantier. » précise Xavier HERVE, directeur environnement et

territoires EDF. La remise en nature des 4 hectares est confiée à l'Office National de la Biodiversité (OFB). Seules les espèces végétales locales de la vallée seront réimplantées afin d'éviter l'installation d'espèces invasives et assurer la diversité de la biodiversité.

Le chantier du barrage des Clavaux est une des étapes des 9 autres chantiers qui auront lieu dans la vallée de la moyenne Romanche. Cette rivière torrentielle, exploitée depuis le début du XX^e siècle pour son potentiel énergétique, s'inscrit dans un projet d'innovation énergétique associant la gestion de l'environnement et la gestion de la ressource en eau, si précieuses pour l'avenir des habitants de cette vallée.



Inauguration des travaux de renaturation du barrage des Clavaux, le 7 octobre 2021 en présence d'Hervé BONZI, président de la Fédération Départementale de Pêche de l'Isère.

© ARPARA

L'axe Loire-Allier, une lueur d'espoir pour les espèces piscicoles après des années de concertation avec EDF.

L'édification passée de grands barrages sur l'axe Loire-Allier, au cœur des derniers habitats naturels du saumon atlantique sauvage, suscite, dès les années 40, des inquiétudes chez les pêcheurs et les associations environnementales. En 2019, EDF engage des travaux sur le barrage de Poutès-Monistrol, intégrant désormais dans son fonctionnement et son exploitation des eaux de l'axe Loire-Allier, les enjeux de continuité écologique. L'apparition, l'hiver dernier, des 1^{ères} frayères en amont du barrage temporaire confirme le potentiel du secteur avec le retour des géniteurs.

Le saumon atlantique, espèce emblématique était encore très présente au début du XX^e siècle. Des milliers de saumons venaient se reproduire dans les frayères du Haut-Allier. La pêche engendrait des retombées économiques importantes dans la région puis le déclin de la population des saumons s'est installé. L'état des lieux aujourd'hui est alarmant.

La construction du "nouveau Poutès" marque une approche « pionnière » de l'exploitation de la ressource en eau des ouvrages hydroélectriques dans leur prise en compte des enjeux de biodiversité et de préservation des milieux aquatiques. Les résultats sont à suivre sur les prochaines années.

Listes Rouges Régionales et ZNIEFF : deux projets phares pour définir les politiques de gestion de la nature

par Nicolas BOIDIN, coordinateur régional et Maximes OULES, chargé de mission listes rouges, à l'ARPARA.

Le projet d'élaboration des listes rouges, engagé depuis le début de l'année 2021, arrive en cette fin d'année à une étape cruciale. Les statuts de menace des espèces sont sur le point d'être définis, ce qui permettra d'identifier des priorités de conservation au niveau régional.

Dans la continuité de ce travail, la mise à jour des espèces déterminantes sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), élément phare pour la politique de la gestion de la nature, va également être menée par l'ARPARA. Les résultats de ces deux projets, étroitement liés seront soumis en 2022 au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), pour approbation officielle, ce qui marquera l'aboutissement du projet.

Un cap déterminant pour les premières listes rouges régionales « poissons » et « écrevisses » en Auvergne-Rhône-Alpes

Les données des différents acteurs ont été compilées afin de permettre l'analyse des données à l'échelle régionale. Plusieurs indicateurs ont ainsi été calculés pour déterminer l'état général des populations des 60 espèces de poissons et 3 espèces d'écrevisses soumises à l'évaluation. En cette fin d'année, l'évaluation au cas par cas, de chacune de ces espèces va être réalisée par un collège d'experts techniques et scientifiques. Cette étape clé sera enrichie de l'expertise des 12 fédérations, des associations de gestion des migrateurs (LOGRAMI, MRM) ainsi que du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) afin de proposer l'évaluation la plus fine possible.

Mise à jour des espèces déterminantes sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

Les résultats des listes rouges régionales sont un pré-requis pour la mise à jour des espèces déterminantes sur les zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la région. Cette mission sera également menée par l'ARPARA en 2022. Elle a pour objectif d'identifier, sur l'ensemble du territoire régional, les secteurs de grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale, afin d'enrichir le socle de connaissance et de proposer un outil d'aide à la décision. Cette mise à jour permettra notamment d'intégrer les données les plus récentes concernant les poissons et écrevisses, qui viendront compléter les données issues des autres espèces animales et végétales ayant une valeur patrimoniale en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet inventaire ZNIEFF est un élément capital pour la politique de la gestion de la nature, puisqu'il doit être consulté dans le cadre des projets d'aménagements du territoire (documents d'urbanisme, création d'aires protégées...).

Les résultats de ce volet seront également soumis au CSRPN, en même temps que les résultats des listes rouges régionales, pour validation officielle, ce qui marquera l'aboutissement du projet.



Elle permettra de proposer un statut de menace final pour l'ensemble des espèces, et marque l'aboutissement du premier volet de ce travail confié à l'ARPARA.

Ces résultats seront transmis dans un premier temps à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France) pour la labellisation des listes rouges. Dans un second temps, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) regroupant des experts dans la conservation et la gestion de la biodiversité et du patrimoine naturel, sera consulté pour donner un avis sur le projet. Cet avis, indispensable, fait foi d'approbation officielle des listes rouges sous réserve qu'il soit favorable.

favorable.

Quelles ambitions pour ces listes rouges régionales en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Les Listes rouges permettront de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces présentes dans la région. Ce bilan est indispensable pour sensibiliser le grand public, mais aussi les élus à la richesse piscicole et astacicole, ainsi qu'aux menaces auxquelles ce patrimoine est soumis.

Le but essentiel du projet, financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DREAL, est donc d'identifier les priorités de conservation et de fournir les éléments nécessaires pour orienter les politiques et les stratégies d'action. Ces listes permettront également d'inciter tous les acteurs de la région mais aussi des régions voisines à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Union de Bassin Loire Bretagne : lancement de l'étude GLANISPOMI sur le bassin de la Loire

Depuis 2021, des scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) s'intéressent de près aux populations de silures du bassin de la Loire, en particulier à leur impact potentiel sur les populations de migrateurs amphihalins. En effet, précédemment, des observations et témoignages ont permis de mettre en évidence la prédation par le silure d'espèces migratrices amphihalines faisant l'objet de mesures de protection. Cependant, l'évaluation de l'impact de cette prédation restait approximative et controversée du fait de sa complexité et d'un manque de données. Un protocole d'étude a donc été mis en place et discuté avec les représentants des acteurs et usagers du bassin de la Loire parmi lesquels, des structures associatives de la pêche de loisir.

Les enjeux, que ce soit autour du silure ou des espèces migratrices amphihalines, sont forts. Le protocole de l'étude revendique un objectif 0 mortalité, le moins intrusif possible pour les

espèces. Le comportement des silures ainsi que le comportement migratoire et de reproduction de plusieurs espèces amphihalines sont étudiés grâce à différents outils multidisciplinaires tels que le suivi par télémétrie acoustique, l'analyse de contenus stomacaux, l'analyse microchimique isotopique, la prospection de différents types d'habitats, etc. pour mieux comprendre ce qui se passe dans les cours d'eau du bassin de la Loire et permettre une gestion adaptée et pertinente.

En ce moment même, les scientifiques poursuivent les opérations d'acquisition de données.

Les 1^{ères} observations issues de la phase de terrain laissent à penser que les nombreuses données collectées nécessiteront un certain temps d'analyse et d'expertise.

Les 1^{ers} résultats devraient être attendus pour cet hiver et vous seront expliqués dans un prochain numéro de « Réseau pêche ».

Bassin Loire-Bretagne



Politique de l'eau : des enjeux majeurs en 2021

L'année 2021 a été riche en actualités dans le cadre de la politique de l'eau. A l'échelle de chaque grand bassin hydrographique, les comités de bassin ont été renouvelés et, sur Rhône-Méditerranée, ce sont 8 représentants au titre des structures associatives de la pêche de loisir qui ont été désignés. Le SDAGE a par ailleurs été soumis à consultation, avec une forte mobilisation de notre réseau associatif (voir RéseauPêche N°6).

Les altérations de la continuité écologique représentent l'un des principaux enjeux identifiés, puisqu'elles constituent un risque de non atteinte du bon état pour près de 40% des masses d'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée. Il s'agit donc d'éviter les impacts à venir en termes de continuité, par un encadrement strict de la création de nouveaux ouvrages. Les efforts entrepris pour restaurer la continuité écologique au niveau des ouvrages existants doivent également être poursuivis.

Plus de 1 000 ouvrages ont bénéficié d'aides de l'agence de l'eau entre 2013 et 2018 pour des travaux de rétablissement de la continuité. 40% environ étaient situés sur des cours d'eau classés en Liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (avec obligation réglementaire de mise en conformité en matière de continuité). Parmi les opérations réalisées, 25% environ ont consisté en un effacement ou un abaissement de seuil et 75% en un aménagement, avec la création d'une passe à poissons par exemple. Ces travaux de restauration s'intègrent ainsi naturellement dans le cadre du plan national d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique, visant à concentrer l'effort sur les ouvrages prioritaires et à rechercher au cas par cas des solutions pragmatiques conciliant

l'objectif environnemental et les différents usages liés aux ouvrages (dont leur valeur patrimoniale le cas échéant).

Pourtant, une nouvelle évolution législative portée par des associations de propriétaires de moulins a vu le jour en 2021, avec la promulgation de la Loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021. Celle-ci a introduit des modifications à l'article L. 214-17 du code de l'environnement visant à limiter les possibilités d'intervention en matière de continuité. Cette nouvelle rédaction, qui va à l'encontre des enjeux liés à la reconquête de la biodiversité aquatique, a entraîné une mobilisation importante de tous les acteurs de l'eau. A ce titre, la Commission Relative aux Milieux Naturels du Bassin Rhône-Méditerranée, associant l'ensemble des parties prenantes dont les structures associatives de la pêche de loisir mais également usagers économiques, a adopté à l'unanimité une motion d'opposition à cette disposition le 21 mai 2021.

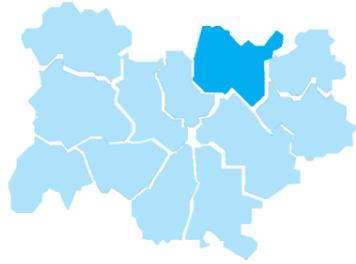
Elle a tenu à rappeler que cet article « est de nature non seulement à entraver la politique de restauration de la continuité écologique qui se déploie jusque-là favorablement dans le bassin Rhône-Méditerranée, mais aussi à réduire à néant les efforts consentis depuis plusieurs années ».

Les nombreux retours d'expérience positifs en termes d'actions de restauration de la continuité écologique sur le bassin servent d'exemple à la poursuite des ambitions en la matière. Si la rédaction du SDAGE, en cours de finalisation, devrait être ajustée afin de tenir compte des dernières évolutions législatives, nul doute que la thématique de la continuité écologique restera l'une des priorités pour la reconquête du bon état des eaux.

Bassin Rhône-Méditerranée



Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ain



Réhabilitation environnementale du Sérán, des Rousses et du Mergeais.



Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et suite à des constats de dégradation du milieu naturel, la Communauté de Communes Bugéy Sud (CCBS) mène un vaste chantier au droit de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, à Béon et Ceyzérieu.

Les objectifs du projet sont de conserver et réhabiliter les milieux naturels de la Réserve dans leurs fonctionnalités et services rendus au milieu : autoépuration naturelle, régulation des écoulements par soutien des débits d'étiage et écrêtement des crues, réservoir de biodiversité (faune & flore).

Au regard des forts enjeux environnementaux en présence au sein de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, ce chantier nécessite en premier lieu, une vaste préparation

et organisation pour limiter le plus possible l'impact en phase travaux, qui ne peut toutefois pas être considéré comme nul. Travailler avec des engins de chantier, même adaptés aux milieux humides, nécessite des entreprises de travaux à l'écoute et qui s'adaptent aux conditions.

Les premiers travaux consistaient début août 2021 à préparer les zones d'accès au chantier pour le matériel et matériaux, délimiter les zones de transport, préparer les zones de stockage temporaire et enfin préparer les zones de futurs terrassements (travaux forestiers et de broyage), sans impacter les zones à enjeux environnementaux identifiées préalablement.

La lisibilité des actions liées à la GEMAPI, en particulier sur ce chantier d'envergure qui est une vitrine en termes d'enjeux environnementaux liés, n'est pas toujours évidente du premier abord. Ce projet est emblématique de ce qu'est la GEMAPI. Afin de donner une 1^{ère} salve d'informations sur ce projet, nous vous proposons de consulter le document via le lien ci-dessous, présenté en réunion publique à Béon en février 2020 juste avant la crise sanitaire liée à la COVID19. Il traite synthétiquement des constats, enjeux et objectifs de ce projet.

<https://www.calameo.com/read/005486762b165a7d6b19f>

Nouvelles mises à l'eau sur la Rivière d'Ain !

Les techniques et le matériel de pêche évoluent de plus en plus vite et c'est le cas notamment sur les pêches modernes des carnassiers. Les float-tubeurs sont de plus en plus nombreux et les bateaux de pêche en eau douce ont doublé de format : plus large, plus grand, plus rapide. De ces faits, il devenait urgent de modifier les mises à l'eau sur la rivière d'Ain entre Chambod et Corveissiat.

C'est chose faite ! Aujourd'hui, nous disposons de deux mises à l'eau capables de stationner plus de 25 voitures avec remorques et d'une rampe de manœuvre assez large pour les débutants. La profondeur de la rivière d'Ain à Corveissiat et son orientation ont permis d'installer un ponton avec accès pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ainsi qu'un ponton mobile le long de la rampe d'accès.

Aujourd'hui, même par grand marnage, il reste possible de mettre votre bateau à l'eau en toute sécurité. Nous remercions tous nos financeurs et nous vous invitons gracieusement à découvrir ou redécouvrir cette fabuleuse rivière d'Ain classée en deuxième catégorie.



Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Allier



Réfection d'une mise à l'eau sur la retenue hydroélectrique de Saint Clément.

La retenue hydroélectrique de Saint Clément est implantée sur la rivière la Besbre et située au cœur de la Montagne Bourbonnaise dans un cadre naturel et préservé.

D'une superficie de 27ha, ce plan d'eau est classé « grand lac intérieur de Montagne » ce qui lui confère une réglementation particulière en matière de pêche et permet notamment la pêche du sandre et de la perche aux leurres, au vif ou au poisson mort toute l'année sans fermeture.

La retenue de Saint Clément possède un peuplement piscicole riche et diversifié avec une bonne densité de sandres et de perches et un beau cheptel de carpes avec des poissons dépassant fréquemment les 15kg. La retenue se prête idéalement à la pêche en barque et en float-tube et depuis 2019, à la demande de la Fédération de Pêche de l'Allier, l'utilisation d'une embarcation est possible toute l'année. A l'occasion des aménagements réalisés en 2015, une rampe de mise à l'eau simple avait été créée mais en raison de sa pente et des marnages de la retenue, elle est rapidement devenue difficilement praticable. Ainsi, la Fédération et l'AAPPMA locale ont décidé de mener un projet de réhabilitation de cet aménagement par la création d'une rampe de mise à l'eau bétonnée sécuritaire et fonctionnelle accompagnée de la réfection des voies d'accès et de la zone de manœuvre.



D'un montant de 36 000 €, ce projet a été financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération de Vichy, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, l'AAPPMA de Saint Clément et la Fédération de Pêche de l'Allier. Des équipements complémentaires, bancs et tables de pique-nique ont également été réalisés par l'AAPPMA.

Ce parcours est labellisé « Parcours Famille » et on peut y pratiquer de nombreuses activités ludiques et notamment la randonnée autour du plan d'eau.

Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Besbre

Fin août, avec l'aide de bénévoles de l'AAPPMA d'Arfeuilles, la FDPPMA03 a réalisé un chantier d'arasement manuel d'un seuil sur la Besbre à Laprugne sur une propriété de l'AAPPMA.



Cet ouvrage, ancien seuil d'irrigation sans usage, était déjà en partie détruit. Cependant, le reliquat de maçonnerie qui restait constituait, en période d'étiage, un obstacle à la circulation du poisson. De plus, la retenue créée par le seuil générerait une zone avec un substrat inadapté à la reproduction de la truite fario.

Ainsi, à l'aide de barres à mine et de masses, le seuil a été abaissé jusqu'au niveau du lit du cours d'eau afin de supprimer la chute résiduelle. Les blocs extraits ont été redispuestos dans la rivière afin de diversifier les habitats tandis que les morceaux de béton ont été évacués en déchetterie. La circulation piscicole a donc été rétablie et quelques centaines de m² de zones de reproduction pour la truite fario ont été restaurées.

Ce chantier d'un montant de 1 250€ a été intégralement financé par la FDAAPPMA03.



Photo 1 : pendant les travaux.
Photo 2 : avant travaux.
Photo 3 : après travaux.

Photos © FDAAPPMA 03





Pôle technique de la Fédération de pêche de l'Ardèche : participation à l'étude de détermination des préférences d'habitats pour l'Apron

Dans le cadre du Plan National Actions Apron 2020-2030, la Fédération de Pêche de l'Ardèche a porté, en collaboration avec l'INRAe (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement) et le CENRA (Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes), une étude de détermination des préférences d'habitats de l'Apron (Zingel asper), espèce en danger d'extinction.

Pour estimer l'effet de scénarios d'aménagements ou de gestions en rivière sur une population d'aprons, il est nécessaire de connaître les caractéristiques d'habitats de cette espèce.

L'objectif était de mieux appréhender les caractéristiques de l'habitat de ce poisson en mesurant à l'endroit exact où il avait été prélevé (par pêche électrique non létale) les paramètres Hauteur, Vitesses, Substrat et en les corrélant avec sa taille (= son stade de croissance).



Pour acquérir des connaissances sur les caractéristiques d'habitats de l'apron, les données suivantes ont été renseignées sur chacune des captures.

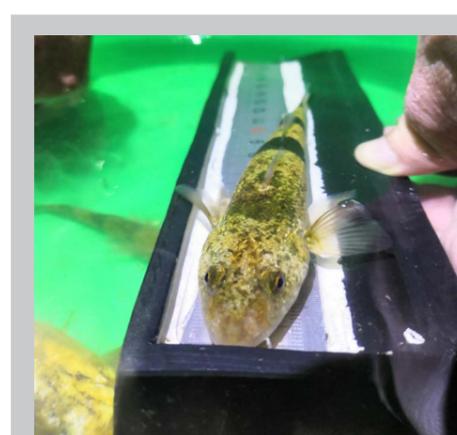
- Hauteur d'eau
- 3 vitesses découlement
- Substrat dominant/accessoire
- Substrat le plus gros
- Température
- Point GPS
- Taille individu

Pour cela, 10 nuits de prospection en équipe de 4 minimum ont été nécessaires afin d'obtenir un échantillon suffisamment représentatif pour établir un modèle mathématique solide sur les rivières Beaume et Ardèche.

Les opérations nocturnes facilitent le repérage de l'individu grâce à la brillance de ses yeux lors du passage d'une lampe torche.

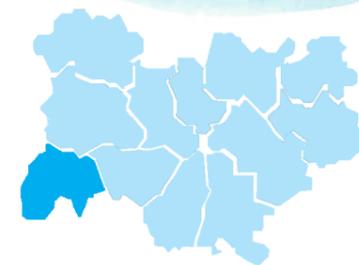
Au total, 1179 aprons ont été capturés dont 100 adultes et 1079 juvéniles.

Un lien très net est ressorti des modèles mathématiques entre la taille du poisson et les caractéristiques du milieu (Hauteur et vitesse) d'une part, et entre la taille du poisson et la taille du substrat dominant près duquel il se cache d'autre part.



L'APRON DU RHÔNE

Est un poisson d'eau douce de la famille des percidés. Il est endémique au bassin Rhône Méditerranéenne et est en danger d'extinction. En Ardèche, nous avons encore la chance de le trouver sur la Beaume, l'Ardèche et le Chassezac.



Focus sur une action de restauration portée par la Fédération du Cantal en 2021

La Fédération initie et accompagne annuellement plusieurs actions de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques. En 2021, 8 opérations ont été ciblées, parmi celles-ci une opération visant à améliorer l'accès et les conditions de reproduction pour les espèces lithophiles, comme la truite commune et le chabot, sur un bras secondaire de la Petite Rhue, rivière de 1^{ère} catégorie piscicole.

Les changements climatiques actuels induisent depuis une dizaine d'années des fluctuations hydrologiques ayant régulièrement des conséquences néfastes sur la réussite des reproductions annuelles notamment pour la truite commune (crues hivernales et printanières suite à un redoux entraînant une fonte soudaine du manteau neigeux). Afin d'améliorer la régularité des recrutements annuels pour la truite commune, il a été décidé d'intervenir sur un bras de la Petite Rhue, site peu exposé aux crues et présentant des faciès d'écoulement favorables.



Avant travaux (photo 1) : buse initiale infranchissable à la moutaison. Après travaux (photo 2) : pont cadre remplaçant la buse après reprofilage du lit.

Après réalisation d'une pêche électrique de sauvetage par la Fédération et mise en assec du lit, l'opération avait pour objectif de travailler sur 2 composantes :

- La reconnexion de ce bras avec l'axe principal par le remplacement d'un passage busé sous-dimensionné infranchissable par un pont cadre.
- La maximisation des surfaces de reproduction sur le site en injectant 10 m³ de graviers roulés lavés (mélange de 0/20 et 20/40) sur 8 zones pré-identifiées afin de créer environ 50 m² de surfaces favorables.

Pendant travaux : Répartition de 50 m³ de graviers sur différentes zones pour recréer des habitats de reproduction favorables.



Ce chantier a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, avec l'aide de l'AAPPMA du Pays Gentiennais en septembre 2021.

L'opération est financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération et l'AAPPMA locale.

La pêche : un outil pour l'animation des territoires ruraux



Le Cantal n'est pas une réserve d'indiens en voie de disparition où on s'ennuie ! Protégé de l'agitation des grandes villes, on y vit bien et les habitants et habitantes bénéficient de tous les services qu'offre la société moderne... avec en plus la pratique d'activités de pleine nature dans un environnement préservé.

15 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), affiliées à la Fédération Départementale, maillent le territoire cantalien et animent des Ateliers Pêche Nature pour :

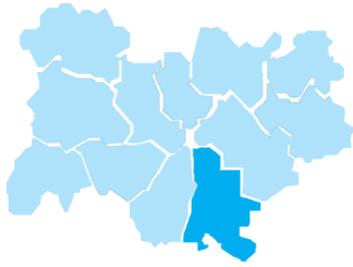
- les adultes à l'année,

- les adolescents(tes) à l'année,
- les touristes et les habitants du territoire en période estivale.

L'animation de ces Ateliers Pêche Nature est assurée par des Moniteurs guide de pêche diplômés et par les bénévoles des AAPPMA.



Le loisir pêche est une activité intergénérationnelle. A travers ces Ateliers Pêche Nature un lien social est assuré et maintenu sur l'ensemble du département, en plus de générer des retombées économiques non négligeables pour toute une filière (magasin d'articles de pêche et nautisme, moniteurs guide de pêche, tourisme, hébergeurs et restaurateurs ...).



Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Chapiat

Depuis septembre 2020, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Drôme a entrepris un projet de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Chapiat, à Die.

Ce projet est né sous l'impulsion de l'AAPPMA "La Truite Dioise". Cette association locale est soucieuse de préserver son patrimoine halieutique en restaurant les fonctionnalités écologiques de ses cours d'eau.

Retour dans les années 1990 où de nombreux seuils piscicoles ont été créés à l'initiative du contrat de rivière en place à l'époque. L'objectif était de créer un maximum d'habitats pour les populations piscicoles. Malheureusement, 30 ans après, ces obstacles sont devenus infranchissables pour les poissons.

Au total, 36 obstacles ont été recensés sur le cours d'eau en 2020.

La Fédération, accompagnée de nombreux partenaires techniques a décidé d'intervenir sur 13 de ces obstacles. Cette action permettant de redonner libre cours au ruisseau sur plus d'1.2 kilomètres. Ainsi, truites et écrevisses pourront regagner facilement des zones de reproduction et de refuge lors de gros épisodes d'étiage.



Ruisseau de Chapiat avant travaux (2019)

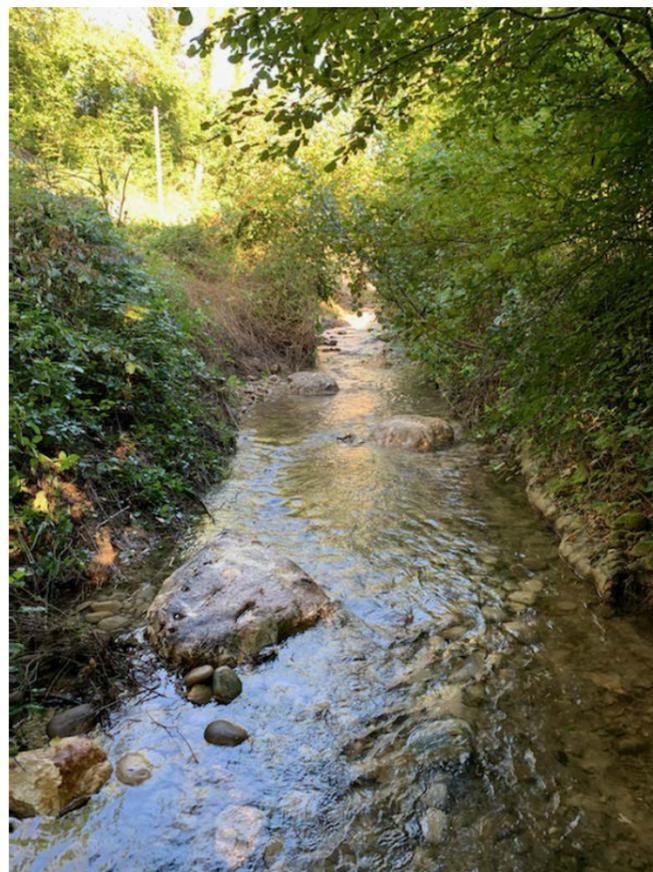
De plus, ces seuils piscicoles ont été pour la plupart remplacés par de nouvelles techniques permettant à la fois de restaurer la continuité écologique, mais également de conserver et/ou créer de nouvelles « caches ».

Ce beau projet, qui s'élève à 44 000€, a pu voir le jour grâce au financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50% via la Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) qu'elle entretient avec la Fédération. Ce sont également les pêcheurs, qui ont participé au financement de ce projet via le paiement de la carte de pêche. En effet, les 50% restants ont été financés par la Fédération et l'AAPPMA "La Truite Dioise". Encore une belle preuve d'engagement de la part du monde de la pêche envers la protection des milieux aquatiques.

La prochaine et dernière phase de travaux sur ce cours d'eau aura lieu en début de printemps.

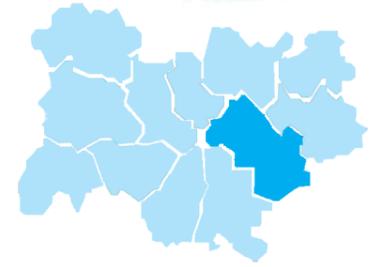
L'objectif sera de RE-NATURALISER LA ZONE DE TRAVAUX avec du bouturage de saules. Les travaux devraient être réalisés, d'ici le 1^{er} trimestre 2022, par un centre de formation, ce qui permettra à la Fédération de mettre sa pierre à l'édifice à la sensibilisation et la formation des générations futures sur les problématiques que rencontrent aujourd'hui nos cours d'eau.

La Fédération tient à remercier ses partenaires techniques dans cette aventure, à savoir le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents (SMRD) et l'Office National des Forêts (ONF) et tient aussi à saluer le travail des salariés de l'entreprise Fraboulet, qui ont su répondre parfaitement à la commande.



Ruisseau de Chapiat après la phase 1 des travaux (septembre 2021)

Photos © FDAAPPMA 26



La Fédération de Pêche et les AAPPMA de l'Isère poursuivent leur programme ambitieux de renaturation des milieux !

Toujours dans l'optique de travailler sur les milieux, condition nécessaire au bon fonctionnement des cours d'eau, la Fédération a engagé cette année de nombreux chantiers sur les cours d'eau du Département.

CES CHANTIERS POURSUIVENT DEUX OBJECTIFS

- Le rétablissement de la continuité par enlèvement des seuils constituant de vrais obstacles tant pour les poissons en limitant leur déplacement que pour les sédiments les bloquant en amont des obstacles et créant des déficits à l'aval sur l'ensemble des cours d'eau,
- La renaturation de tronçons de cours d'eau présentant des déficits d'habitats et une homogénéisation des écoulements. Cette opération consiste à recréer, par la pose de blocs, de caches, de sous berges, de l'habitat pour la faune aquatique entraînant une hétérogénéité des écoulements et une diversité des milieux propices à l'installation d'une faune aquatique diversifiée.

Cette année, ce sont 5 opérations qui ont été réalisées avec l'aide des AAPPMA de Saint Gervais, Pont de Chéruy, Villards de Lans et Vinay et le support technique et financier du Département, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau et de la FNPF.

Opérations	Nature des travaux	Objectifs	Coût
La Drevenne : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ	Dérasement du seuil des Rez avec reprise du profil en long, communes de Rovon et Saint-Gervais.	Rétablir la continuité écologique.	54 700 €
RENATURATION DE LA BOURBRE : (type R1) à Pont de Chéruy	Pose de blocs dans le lit mineur.	Diversification des écoulements et des habitats aquatiques.	13 000 €
RENATURATION DES RUISSEAUX des Combeaux et des Gonnets	Connexion des ruisseaux des Gonnets et des Combeaux pour un remeandrage sur 90 m. Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.	Meilleure dynamique d'écoulement, diversification des écoulements et des habitats aquatiques, et amélioration de la connexion avec la zone humide en rive droite.	18 500 €
RENATURATION DE LA SÉVENNE à Chuzelles	Pose de blocs dans le lit mineur.	Diversification des écoulements et des habitats aquatiques.	21 000 €
Le Canal de St Quentin : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ	Modification de l'enrochement matérialisant la confluence Canal/Isère pour créer un passage préférentiel dans l'enrochement.	Améliorer la passabilité de l'enrochement par les poissons, pour permettre l'accès à des zones refuges ou de fraie.	4 000 €
Le Tréry : CRÉATION D'HABITATS PISCICOLES	Création d'habitats piscicoles simples (blocs, épis) et de diversification d'écoulements sur des secteurs anthropisés.	Augmenter la capacité d'accueil piscicole du Tréry (commune de Vinay) afin de favoriser le développement des truites.	22 000 €



Confluence Canal de St Quentin avec l'Isère. La flèche bleue montre le passage préférentiel créé.



Seuil de la Drevenne après chantier.



Blocs posés dans le lit du Tréry.

© FDAAPPMA 38

© FDAAPPMA 38

© FDAAPPMA 38



Une Maison Départementale de la Pêche et de la Nature dans la Loire



- la présentation des activités des Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) du département de la Loire.

Accessible à tous, la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature (MDPN) sera constituée d'un espace scénographique et muséographique unique sur la région.

Elle sera l'occasion pour amateurs, débutants ou confirmés de découvrir (ou redécouvrir) les espaces naturels aquatiques et les pratiques halieutiques qui font du département de la Loire un site unique pour les amoureux de la nature et les passionnés de pêche.

A travers différentes thématiques (les différentes pratiques de pêche, les sites de pêche du département, le fonctionnement du fleuve Loire, les populations piscicoles du département, la pêche et la culture, etc.) abordées selon les niveaux de chacun, la Maison de la Pêche et de la Nature saura combler les visiteurs.

Elle deviendra dans le même temps le nouveau siège de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Loire.

Ça y est ! Le projet est lancé... et bien lancé...

Grâce à un partenariat fort du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, de la Fédération Nationale de la Pêche en France, du Conseil Départemental de la Loire, de la commune de St Just St Rambert et de Loire Forez Agglomération, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Loire va mettre en œuvre à l'automne 2022 la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature (MDPN) sur le site naturel de l'étang David (commune de St Just St Rambert).

Cette Maison de la Pêche et de la Nature sera également un site axé sur :

- la découverte de l'activité halieutique sur le département, sur la connaissance des milieux aquatiques,

Naissance de l'école de pêche Fédérale de la Loire

Fruit d'une longue réflexion, c'est au printemps de cette année 2021 que le projet « Ecole de pêche Fédérale de la Loire » a vu le jour sur le territoire ligérien.

Après différentes séances pré-estivales, il est l'heure de faire le bilan.

Les inscriptions bouclées en moins de 24 heures, c'est avec un groupe de six jeunes que les animateurs et étudiants BP JEPS Pêche de loisir de la Fédération, ont pu travailler plusieurs techniques de pêche. Les jeunes, âgés de 11 à 14 ans sont tous déjà des pêcheurs plus ou moins aguerris, en quête de connaissance sur les espèces piscicoles, sur les milieux aquatiques et bien sûr... de pêche !

Le but premier de cette nouvelle forme d'animation Fédérale est de faire découvrir différentes techniques de pêche mais aussi de perfectionner le jeune pêcheur dans sa technique de prédilection.

Pour cela, le groupe a été réuni les mercredis après-midi de mai à juin. Lors de ces séances différents sujets ont été abordés : pêche au coup, pêche au feeder, pêche de la carpe et pêche des carnassiers du bord comme en float-tube.

"L'édition 2021 fût une agréable et enrichissante expérience



aussi bien pour la Fédération que pour les jeunes encadrés et accompagnés par nos animateurs".

C'est pour cela que dès le printemps 2022 l'école de pêche Fédérale sera reconduite afin d'accompagner au mieux les jeunes pêcheurs du département de la Loire.

On vous attend !



Parcours trophée sur la Loire



Suite au succès rencontré en 2020, l'Union Halieutique Loire Amont (UHLA) regroupant les AAPPMA de Goudet Arlempdes, Pont de Chadron-Solignac et le Puy-en-Velay en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Loire, ont le plaisir de reconduire le projet de "Parcours Trophée" sur la Loire en 2^{ème} catégorie dans le secteur de Coubon pour une seconde année consécutive.

Le but de cette initiative est de PERMETTRE A TOUS DE PRATIQUER UNE PÊCHE SPORTIVE. Toutes les techniques de pêche sont autorisées mais avec des hameçons simples et sans ardoillons.

Il est obligatoire de relâcher dans les meilleures conditions tous les poissons d'une taille supérieure à 35 centimètres.

Un nouveau projet plus en aval devrait voir le jour en 2022, toujours sur la Loire mais sur le secteur de l'Association Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Vorey sur Arzon.



Photos © FDAAPPMA 43

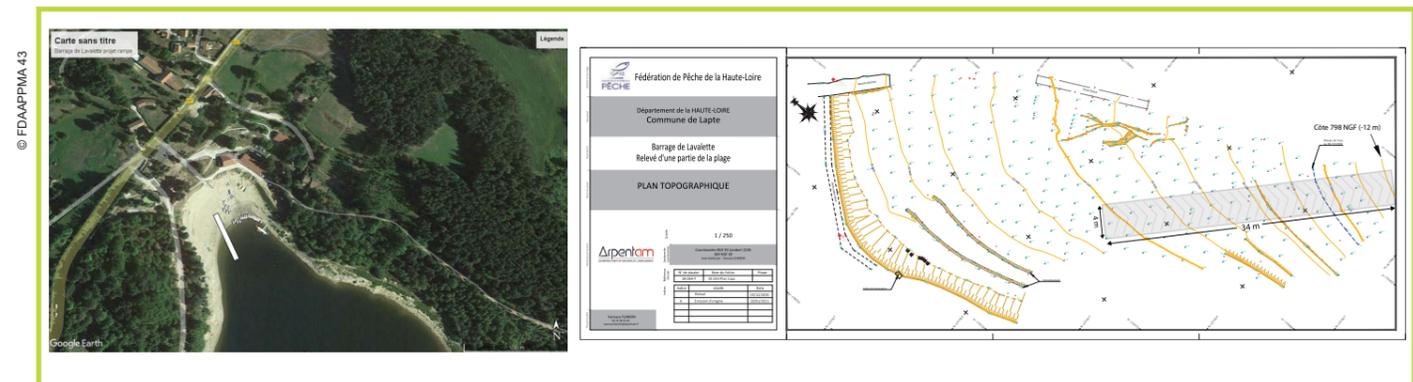
Projet de rampe béton pour la mise à l'eau des barques de pêche au barrage de Lavalette

Depuis plusieurs années, la Fédération travaille sur l'amélioration des conditions de mise à l'eau des embarcations sur le Barrage de Lavalette, dans le département de Haute-Loire, commune de Lapte.

Depuis 2019 ce projet a fait l'objet de plusieurs validations avec les partenaires dont le propriétaire : la ville de Saint Etienne. Ce projet est estimé à 85 000 € d'investissement et bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30%.

L'année 2021 doit être une phase opérationnelle de réalisation de ces travaux dès le mois d'octobre 2021 si les conditions hydrologiques le permettent. L'objectif est d'obtenir des conditions de mise à l'eau facilitées avec une rampe béton jusqu'à un niveau de - 12 mètres. Cet ouvrage doit suivre au maximum les pentes naturelles et sera ajusté au plus près du terrain naturel pour une bonne intégration paysagère.

Nous espérons que les nombreux pêcheurs fréquentant le plan d'eau apprécieront cette évolution.



Suite à des événements de dernières minutes, dûs au revirement de position du Syndicat Mixte de Lavalette, ce projet est susceptible de connaître des évolutions importantes, voire des retards conséquents. Nous vous tiendrons informés.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme



Etude sur la continuité écologique grâce à la technologie des RFID

Afin d'évaluer la franchissabilité des ouvrages en travers d'un cours d'eau, est utilisée, depuis quelques années, une technique de radio identification (RFID : Radio Frequency Identification). Elle consiste à marquer les poissons avec un transpondeur (ou PIT-Tag) et à observer leurs comportements grâce à la présence de récepteurs fixes et/ou mobiles.

POUR BIEN PROTÉGER, IL FAUT BIEN CONNAÎTRE

Soucieuse de rester à niveau sur les techniques scientifiques qui permettent d'établir des diagnostics sur les milieux aquatiques, la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme a donc fait former plusieurs de ses salariés :

- sur la technologie RFID afin d'être en mesure de mettre en place un dispositif efficace
- sur l'expérimentation animale afin d'être en règle vis-à-vis de la réglementation qui encadre la manipulation des poissons.

PREMIÈRE INSTALLATION

La Fédération de pêche du Puy-de-Dôme est propriétaire d'un seuil sur la Couze Pavin. Cet ouvrage permet d'alimenter en eau la salmoniculture de Besse.

Il est équipé d'une passe à poisson dont l'efficacité va donc être appréciée par ce procédé. Concrètement, environ 300 truites de la Couze Pavin ont été capturées de part et d'autre du seuil puis équipées de transpondeurs dans leur cavité abdominale. Après avoir vérifié leur état de santé, elles ont été déversées sur le secteur où elles avaient été prises. Pour être très précis, les individus capturés en amont du seuil ont été replacés en aval de celui-ci.

En parallèle, plusieurs antennes fixes ont été positionnées de part et d'autre de l'ouvrage (bras de contournement et passe à poissons) afin de capter tous les passages de truites ainsi que le sens de ces derniers. De plus, un enregistreur mobile permettra de détecter la dispersion des poissons dans leur milieu.



Photo 1 : Installation d'un récepteur fixe sur le bras de contournement.
© FDAAPPMA 63



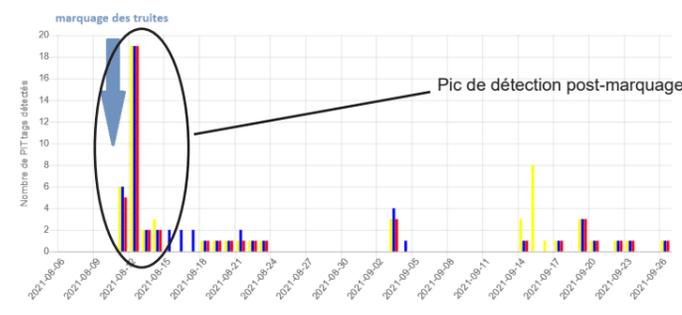
Photo 2 : Positionnement d'antennes fixes de part et d'autre de la passe à poissons.
Photo 3 : Vue d'ensemble de l'ouvrage.
Photos © FDAAPPMA 63

UN OBJECTIF OPÉRATIONNEL

En fonction des résultats obtenus, la Fédération de pêche 63 sera éventuellement amenée à repenser l'équipement de l'ouvrage car l'objectif de ce type d'étude est bien de proposer des mesures de gestion favorables aux espèces piscicoles.

Les résultats n'ont pas encore été étudiés dans le détail mais deux points sautent aux yeux grâce au graphique ci-contre : La vitesse et le taux de franchissement au niveau de l'ouvrage sont très bons (pas de poisson bloqué et pas de ralentissement occasionné) avec le

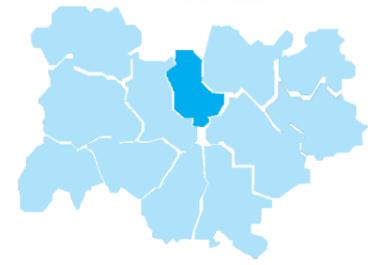
débit actuel ; Une fois relâchés dans leur milieu, après avoir été capturés à l'électricité, endormis puis équipés d'un transpondeur, les poissons tentent de regagner le plus vite possible leurs habitats préférentiels (au bout de quelques heures pour certains).



Antenne 1 : 43 Tags détectés sur la période sélectionnée
Antenne 2 : 39 Tags détectés sur la période sélectionnée

© FDAAPPMA 63

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Rhône et de la Métropole de Lyon



Mise en place d'une Association Sportive (AS) Pêche au collège de Chassieu



Les collégiens qui ont envie de pratiquer une activité sportive en plus des cours obligatoires d'Education Physique et Sportive (EPS) peuvent se tourner vers une Association Sportive scolaire (AS). En 2021, au sein du collège Léonard de Vinci de Chassieu une NOUVELLE ACTIVITÉ A ÉTÉ LANCÉE : LA PÊCHE !

Sous l'impulsion d'un professeur d'EPS passionné de pêche, M. CHEVRET, d'un animateur de la FDAAPPMA 69, 12 élèves du collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) ont pu bénéficier de 6 mois d'animations pêche & nature, tous les mercredis après-midi, soit plus de 20 séances.

Au programme, des sessions en salle pour se familiariser avec les nœuds, les montages de ligne, de mouche et des sessions pêche au bord du Grand Large. L'éducation

à l'environnement a également fait partie intégrante du projet, avec de la sensibilisation aux pollutions et du ramassage de déchets au cours des sorties. D'ailleurs, tous les élèves de cette AS pêche ont été élus éco-délégués au sein de l'établissement.

Un vrai succès pour cette première départementale, qui a fait le bonheur des enfants, des parents et des partenaires. Nombreux sont ceux qui auraient souhaité bénéficier de cette option lorsqu'ils étaient au collège.

L'Association Sportive (AS) pêche 2022 est en préparation, pour de nouvelles aventures pêche !



ON EN PARLE SUR FACEBOOK
« Bravo pour les jeunes, j'aurai adoré avoir ça au collège, merci pour eux. »
« Si seulement il y avait eu ça quand j'étais en études... »
- « Tu aurais fait 20 ans d'étude là ! »



Inauguration sur le Bassenon & continuité écologique restaurée !

La Fédération de Pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon a inauguré le 30 septembre 2021 les travaux d'effacement de la retenue de Columes sur la commune de Tupins et Semons (69).



La suppression de cette retenue engagée en 2019, dans le cadre d'un programme de travaux global, couplée avec la suppression de 5 autres obstacles depuis 2012, permet le rétablissement de la continuité piscicole sur 11 km de cours d'eau avec un impact très positif sur la biodiversité. Débit, température d'eau et qualité des habitats se sont nettement améliorés et ont déjà permis le retour de l'écrevisse à pieds blancs.

Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 271 880 €. Elle a financé l'étude de définition de travaux à hauteur de 80% et les travaux à 100%. L'action s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire « Corridors Biologiques du Grand Pilat ».



© FDAAPPMA 69

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Savoie



Protection des milieux aquatiques et développement de la pêche de Loisir : l'ADN des Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir

La récente inauguration conjointe de deux actions réalisées dans la vallée de la Maurienne par les SAAPL de Savoie en présence de M. Meunier, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des élus départementaux et locaux illustre les deux indissociables missions confiées aux SAAPL : développement de la pêche de loisir et protection du milieu aquatique.

INAUGURATION DE LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU DES GLAIRES À ST GEORGES D'HURTIÈRES

INAUGURATION DU PARCOURS PÊCHE FAMILLE DU LAC DU LOUP À SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP

Les objectifs de ces travaux sont multiples et visent à améliorer le potentiel biogène du cours d'eau :

- Diversifier les écoulements pour les faibles débits,
- Recentrer les écoulements et rompre leur homogénéité,
- Créer des zones favorables à la reproduction de la truite et au développement du chabot,
- Créer des milieux riches et intéressants pour l'ensemble de la faune aquatique.



Pour l'obtention de ce label, la commune et les SAAPL se sont partagées la maîtrise d'ouvrage des travaux :

Les SAAPL ont réalisé 2 pontons de pêche dont 1 PMR avec un cheminement d'accès et une place de parking réservée, un abris pêcheur, une signalétique d'accueil.

La commune a réalisé l'agrandissement de la zone parking, l'installation d'un portique de jeu, de toilettes sèches PMR, d'un point d'eau potable, de tables de pique-nique et d'un barbecue.

En somme, tout pour une agréable journée en famille au bord de l'eau ! L'ensemble de ces travaux d'un montant de 60 000€ ont été financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, EDF, la commune, la FNPF et les SAAPL73.



Au total, 923 m linéaire ont été renaturés et la continuité écologique a été restaurée sur 2 km. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 120 792€ avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau et la FNPF.

Deux documents cadres de planification des actions des SAAPL de Savoie pour ces deux indissociables missions

La Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FSPMA) vient de publier les deux documents qui cadreront les actions des SAAPL de Savoie en faveur du loisir pêche et des milieux aquatiques pour les cinq prochaines années. Ces documents sont issus d'un travail de longue haleine en collaboration avec les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et réalisés grâce aux soutiens financiers de différents partenaires : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département, FNPF, EDF et Agence de l'Eau.

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est un document détaillé de l'état de fonctionnalité des 48 contextes piscicoles savoyards. Ce travail a permis de formuler un programme d'action visant à limiter les facteurs à l'origine de l'altération des milieux aquatiques et à proposer des mesures de gestion adaptées, respectueuses des peuplements en place.

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), est un document comprenant un état des lieux complet du loisir pêche départemental et une stratégie de développement basée sur le renforcement du réseau associatif savoyard, le recrutement, la fidélisation de nouveaux pratiquants et le renforcement du tourisme pêche. En ce sens, un programme d'une cinquantaine d'actions chiffrées a été défini pour la période 2021-2025.

Documents en téléchargement sur www.savoiepeche.com



Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Savoie



Parcours didactique du Foron de Fillinges

La Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Commune de Fillinges ont créé le 1^{er} parcours pédagogique du département regroupant éducation à l'environnement et pêche.

Le projet s'intègre dans les volets animation, communication et mise en valeur des milieux aquatiques dont les objectifs sont de rendre accessible, compréhensible et attrayant le milieu aquatique et d'en assurer sa préservation en sensibilisant le grand public. Il a également la volonté d'être accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif étant de sensibiliser tous les publics, la Commune et la Fédération ont décidé d'ouvrir le parcours aux écoles, associations environnementales, écoles de pêche des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute-Savoie et à toute structure ayant pour objet l'éducation à l'environnement.

Le parcours a été créé au bord du Foron de Fillinges et de l'étang de la Tourne. Il comprend plusieurs aménagements ludiques.

Une table didactique dédiée à l'écosystème du Foron de Fillinges

Elle liste et explique sa composition faunistique et floristique. Cette table est le point de départ d'une animation qui permet d'aborder le contexte général avant de trouver des développements d'information sur les bouchons.



Table didactique - © FDAAPPMA 74

Les "bouchons"

Les bouchons peuvent être lus indépendamment de la table, développent la chaîne alimentaire, le cycle de vie de la truite, la zonation piscicole et la ripisylve.



Les bouchons - © FDAAPPMA 74

Cabane du pêcheur et ponton

La Fédération a voulu créer un abri pour les animations et le rangement du matériel. Afin de rester dans la thématique et de proposer un bâtiment ouvert sur la nature environnante et pouvant abriter une classe entière, une réflexion a été menée autour du monde de la pêche.

Si l'on pense cabane de pêcheur, on pense carrelet, petite cabane typique de la côte atlantique qui doit son nom au filet de pêche.

Le ponton s'ouvre sur l'étang de la Tourne et permet l'observation des espèces du lac (macrofaune, grenouilles, canards...). Il a été conçu pour les personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent participer aux animations en toute sécurité.



Des tables de pique-nique ont été ajoutées, dont une table PMR, afin de toujours rendre le lieu accessible à tous.

Des plantes ont été sélectionnées et installées autour du ponton pour végétaliser le lieu et l'intégrer au paysage. Les essences choisies sont des vivaces de berges et aquatiques présentes localement.

Le projet a été réalisé avec le concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

	Taux	Montant TTC
Région Auvergne-Rhône-Alpes	52%	107 804,00 €
Fédération de Pêche 74	22%	45 318,16 €
Commune de Fillinges	22%	45 039,87 €
Conseil Départemental 74	5%	9 521 €
COÛT TOTAL DU PROJET	100%	207 683,03 €



Comprendre pour mieux agir pour les saumons et l'hydrosystème

La Loire est considérée comme le dernier grand fleuve sauvage d'Europe, son principal affluent, la rivière Allier, est l'axe majeur du bassin Loire accueillant une population de saumon atlantique. Malgré cela, de nombreux seuils jalonnent encore le parcours des poissons migrateurs. Des aménagements et arasements sont alors effectués pour améliorer la continuité écologique sur cet axe. Afin de vérifier l'efficacité de ces dispositifs, les études de radiopistage permettent d'évaluer la franchissabilité des ouvrages et comprendre le comportement des poissons.

Sur l'Allier, depuis Vichy, les premières frayères se situent à 105,5 km en amont vers Issoire. En comparaison, elles sont à 119 km sur l'Alagnon, 48 km sur la Dore et 192 km sur la Desges (confluence avec l'Allier). Ce sont les distances minimales que doivent parcourir les saumons pour être considérés comme reproducteurs en période hivernale.

Les suivis par radio télémétrie (système de suivi ou de repérage à distance d'un animal ou objet mobile équipé d'un émetteur radio) indiquent que la distance de migration des saumons reproducteurs marqués sur l'Allier ne dépend pas significativement :

- ni de la taille des individus (test de Spearman*) ;
- ni de la date d'arrivée à Vichy (test de Mann-Whitney*) ;
- ni de l'âge de mer (test de Mann-Whitney)
- ni de l'état sanitaire (test de Mann-Whitney).

Ces études de suivis révèlent que l'avenir du saumon ne dépend pas seulement de la possibilité de franchissement des ouvrages mais du temps nécessaire à parcourir à minima les 120 km en amont de Vichy. Le modèle de dynamique de population du saumon de l'Allier déterminant les conditions nécessaires à l'obtention d'une population naturelle autosuffisante (un adulte donne à minima un adulte à la génération suivante) montre que la continuité écologique à la montée et à la descente des poissons est déterminante pour assurer le renouvellement naturel de la population.

*Détails et plus d'information : site web de LOGRAMI / Rapport : Association LOGRAMI, 2021. SUIVI DE LA MIGRATION DU SAUMON SUR L'ALLIER PAR RADIOPISTAGE ENTRE VICHY ET LES ZONES DE FRAYÈRES EN 2019. Rapport d'étude, 211 p.



© Laurent MADELON - FNPF

INTERVIEW "DUO"

Pêcher au féminin en 2022 avec les jumelles Chloé et Julie Quillard



Chloé QUILLARD

© Photoline

Depuis quel âge pratiquez-vous la pêche et la pêche à la mouche ?

Nous pratiquons la pêche depuis l'âge de 5 ans, avec notre père et notre grand-père, nous avons commencé par pratiquer la pêche au coup, puis la pêche aux leurres. A l'âge de 15-16 ans nous nous sommes lancées toutes les deux, dans la pratique de la pêche à la mouche. Depuis, nous nous sommes spécialisées dans cette technique de pêche jusqu'à faire de la compétition.

Vous avez toutes les deux un beau palmarès en compétition :

En 2017, je (Chloé) deviens championne de France de pêche à la mouche catégorie cadet. Quant à Julie elle monte sur le podium avec une belle 3^{ème} place au Championnat jeune de pêche à la mouche catégorie cadet.

En 2020 : (Chloé) j'arrête la compétition. Julie devient championne de France Féminine de pêche à la mouche et intègre l'équipe de France féminine.

A quel moment avez-vous su que vous iriez au-delà d'une simple pratique de loisir ?

Nous avons toujours aimé nous lancer des défis. Nous aimons la compétition, les challenges ! Nous nous sommes dites que pour progresser plus rapidement et rendre la pratique de la pêche encore plus intéressante, se lancer dans la compétition de pêche à la mouche serait un bon moyen de répondre à ces envies !

Nous nous sommes donc inscrites dans un club de pêche sportive et sommes directement lancées dans la compétition, en 2017.

Qu'aimez-vous dans vos pratiques de la pêche ? Quelles sont les valeurs, les sensations, les émotions qui vous lient à cette pratique ?

La pêche est vraiment une pratique qui repose, qui vide la tête. Lorsque nous sommes ensemble à la pêche, il n'y a plus que ça qui compte ! La pêche est accessible à tous et très facilement.

Au-delà de la pratique de la pêche, quels sont vos engagements dans le domaine de la pêche et de la protection des milieux ?

Nous effectuons toutes les deux les mêmes études, nous avons débuté par un Bac Pro Gestion des



Julie QUILLARD

© Photoline

milieux naturels et de la faune. Nous sommes actuellement en 2^è

année de BTS Gestion et Protection de la nature en apprentissage. Nous sommes toutes les deux apprenties en fédération de pêche, moi (Chloé) à la fédération de l'allier et Julie en Savoie. Nous avons donc toujours voulu travailler dans le domaine de la pêche pour développer cette pratique, protéger et préserver les milieux aquatiques. Nous sommes toutes les deux bénévoles au sein d'une AAPPMA et sommes investies dans celle-ci.

Un des buts que nous avons toutes les deux, est de développer la pêche au féminin. Nous pensons que le pêche est encore un monde trop masculin et qu'une touche féminine serait un énorme plus pour cette pratique. Nous cherchons donc à travers les réseaux sociaux principalement à montrer que la pêche, c'est aussi pour les femmes.

Les missions des structures associatives de la pêche ne sont pas toujours bien connues ? Que pensez-vous qu'il faille faire, comment agir ?

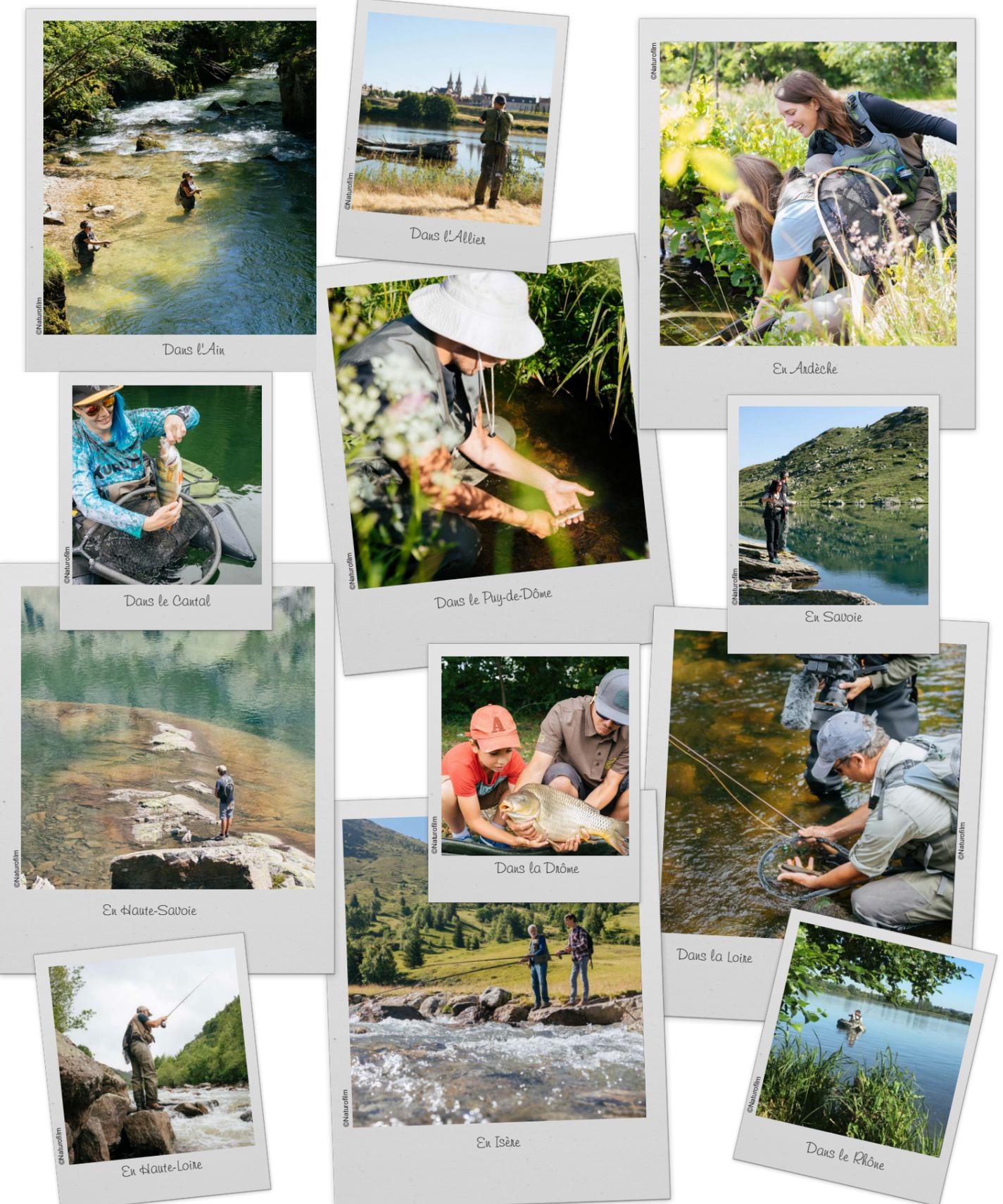
Il faut communiquer davantage sur les associations et le travail mis en oeuvre sur le terrain et particulièrement par le biais des réseaux sociaux.

Comment voyez-vous la pêche de demain ?

La pêche de demain, nous la voyons plus respectueuse envers les milieux aquatiques car les plus jeunes générations sont de plus en plus respectueuses. Sensibiliser au respect de l'environnement est évidemment une priorité.



C'est en Auvergne-Rhône-Alpes : retour en images sur le tournage du film !



Nouveauté 2022 : le film !

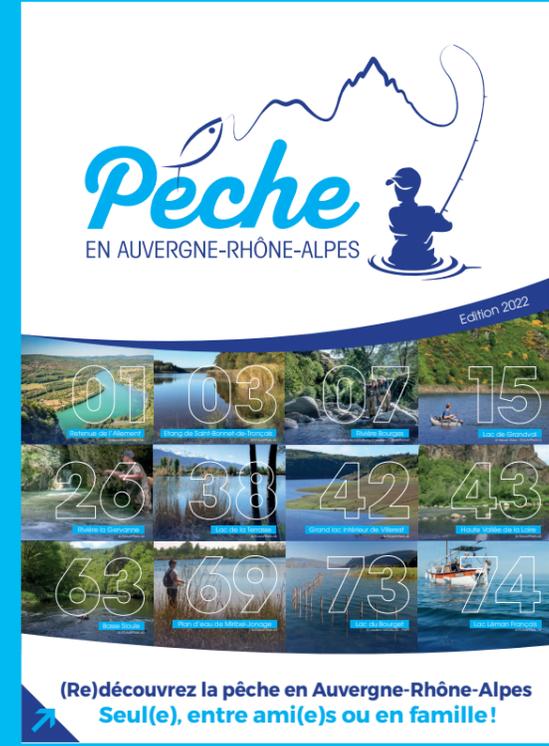
Destinations pêches en Auvergne-Rhône-Alpes

Les plus belles destinations pêches des 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes !

Pêcher en Auvergne-Rhône-Alpes est une invitation au voyage. Evadez-vous à la découverte d'une passion de PLEINE NATURE, dans la plus grande région halieutique de France !

Edition 2022

Sites de pêche emblématiques, patrimoine halieutique, destinations, offres de pêche... on vous dit tout dans le livret et sa carte, édité par l'ARPARA pour (re)découvrir la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes !



Edito par :



Disponibles en ligne sur
www.peche-auvergne-rhonealpes.fr
 et sur les réseaux sociaux



Elaboration de la *Liste rouge régionale* «Poissons et écrevisses»



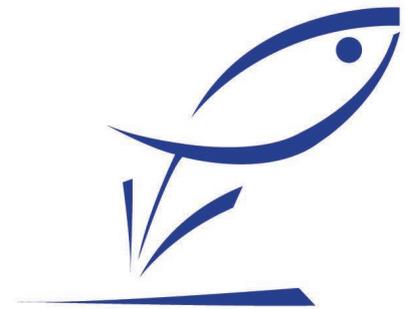
Le brochet,
espèce emblématique

© Laurent MADELON - FNPF



L'écrevisse à pieds blancs,
espèce sensible

© LFD APPINA 42



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
Auvergne Rhône-Alpes

Avec le soutien financier et/ou technique de :



L'apron,
espèce endémique

© Marianne GEORGET, CEN Rhône-Alpes